

Date de dépôt : 5 avril 2017

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Mme Maria Casares : Fiscalité des** **régulations collectives à Genève**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 mars 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat a lancé une vaste campagne de régularisation collective des travailleuses et des travailleurs sans statut légal dans le canton de Genève. C'est une avancée majeure et nous ne pouvons que soutenir cette initiative majeure. Dans la motion M 2192 du 10 mars 2014, il est mentionné un chiffre de 7000 personnes travaillant dans le secteur de l'économie domestique. Mais des chiffres plus précis sur le nombre de ces personnes ne sont pas divulgués.

Les syndicats et les associations travaillant avec les personnes sans statut légal demandent depuis 2010 une régularisation collective.

L'opération Papyrus devrait permettre à quelques milliers de sans-papiers d'obtenir un permis B ces deux prochaines années à Genève.

Cette initiative sans précédent mettra en lumière tout le travail de ces personnes jusqu'à présent estimées hypocritement dans « l'ombre ».

Compte tenu de ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

- ***Quelle estimation fait le Conseil d'Etat du nombre de personnes en situation de régulation ?***
- ***Quelle estimation fait le département des finances concernant les rentrées fiscales secteur par secteur du travail domestique, du travail de la construction, du travail de l'hôtellerie et de la restauration et d'autres secteurs ?***

- *Quelle estimation fait le département des finances concernant la quantification du nombre de places de travail selon les secteurs mentionnés dans la seconde question ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Selon une étude mandatée par le Secrétariat d'Etat aux migrations (*Les sans-papiers en Suisse en 2015, B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung*, en coopération avec l'Université de Genève et le Swiss Forum for Population and Migration Studies, Bâle, décembre 2015), le nombre de migrants sans-papiers à Genève serait d'environ 13 000. Parmi cette population, on peut évaluer à quelque 2 000 à 4 000 personnes le nombre de migrants, appartenant dans leur majorité à des familles avec enfants scolarisés, qui pourraient potentiellement soumettre aux autorités une demande de normalisation de leur situation de séjour dans le cadre du projet Papyrus, prévu pour deux ans, pour autant qu'ils remplissent bien les critères fixés. Il convient de préciser que ces estimations statistiques doivent être considérées avec une extrême précaution en raison du caractère par nature difficilement quantifiable de la problématique des migrants sans-papiers.

Les rentrées fiscales générées dans les secteurs du travail domestique, de la construction, de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que d'autres secteurs, sont difficiles à chiffrer à ce stade de la mise en œuvre du projet Papyrus. Une estimation de ces rentrées fiscales sera établie par les services de l'Etat dès que le nombre des migrants concernés par le projet aura permis une modélisation de leur profil financier et de leur nombre par secteur d'activité.

Une quantification du nombre de places de travail selon les secteurs mentionnés est impossible à effectuer à ce jour. Une estimation sera effectuée postérieurement aux opérations de normalisation et d'assainissement. Cette question sera traitée lors du bilan d'étape du projet Papyrus, prévu dans une année, ainsi que dans le cadre de l'évaluation finale dudit projet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP